

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 septembre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LE RÉGIME DU REVENU FAMILIAL GARANTI

DÉPÔT DE LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA EN RÉPONSE À LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je voudrais déposer copie d'une lettre, en date du 17 septembre, que j'ai adressée au premier ministre du Québec, en réponse à la lettre du 2 septembre qu'il m'avait lui-même adressée et que j'ai déposée à la Chambre le 15 septembre.

[Traduction]

Ma lettre indique que le gouvernement fédéral est disposé à tenir des discussions au sujet de la proposition formulée par M. Bourassa concernant le redressement des allocations familiales, en vue de fusionner les programmes fédéral et provinciaux. M. Bourassa a également mentionné les centres de main-d'œuvre et la formation professionnelle des adultes. J'ai accepté de discuter ces questions de même que d'autres problèmes, notamment dans le domaine de la politique sociale.

Je lui signale que si à la suite de ces discussions il semble possible de prendre des arrangements satisfaisants du point de vue fédéral et provincial, ils seront soumis à l'examen du cabinet. Les autres provinces seront, bien entendu, intéressées à tous les arrangements qui sembleront réalisables et des pourparlers auront lieu avec elles, avant qu'une décision définitive ne soit prise.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RÔLE DE L'AMBASSADE DU CANADA À ROME À LA SUITE D'UN ACCIDENT MORTEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du règlement et vu les fâcheuses nouvelles sur le fait qu'une mission canadienne à l'étranger n'a pas traité avec compétence des suites d'un accident tragique dont un citoyen canadien a été victime, je propose, appuyé par le député de Fundy Royal (M. Fairweather):

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale fasse enquête immédiatement sur le rôle de l'ambassade du Canada à Rome relativement au retard apporté à communiquer avec la famille de David Baguley. Que ledit comité étudie en outre la question d'ordre général du rôle actuel des missions diplomatiques canadiennes dans le domaine des services utiles et importants à rendre aux citoyens canadiens qui voyagent à l'étranger.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion du député de Hillsborough. Elle exige le consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Elle ne l'est pas. La motion ne peut être mise en délibération.

LE PROJET D'ESSAI NUCLÉAIRE À AMCHITKA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Vu son caractère urgent, il est inutile que j'entre dans ses détails. Voici donc ma proposition, appuyée par le député de Surrey-White Rock (M. Mather):

La Chambre des communes du Canada sait gré au Congrès des États-Unis d'Amérique d'avoir décidé d'interdire l'explosion nucléaire qui devait avoir lieu à l'île d'Amchitka, souhaite que le président des États-Unis interdise également l'explosion prévue et que l'on communique immédiatement cette décision de la Chambre des communes au président des États-Unis.

Des voix: Bravo!

• (2.10 p.m.)

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Skeena. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

D'autres voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut être présentée.

M. Howard (Skeena): Je voudrais faire un rappel au Règlement et je demanderais à Votre Honneur de le considérer sérieusement. Je n'ignore pas que Votre Honneur a déclaré à d'autres occasions à propos des motions présentées en conformité de l'article 43 du Règlement qu'il suffisait que Votre Honneur entende un seul non, mais je vous demanderais de tenir compte de certains autres facteurs. En premier lieu, un député pourrait répondre non, mais derrière les rideaux plutôt que de sa place appropriée, ou bien cette expression de désaccord pourrait même venir de la tribune.

Des voix: Oh, oh!

M. Howard (Skeena): Comme je connais bien la perspicacité de Votre Honneur, je n'affirmerais pas que vous ne pouvez pas discerner la différence, mais il se pourrait que d'autres Orateurs à l'avenir en soient incapables. Pour terminer, je propose que Votre Honneur songe à exiger que tout député qui s'y oppose se lève et le dise...